cault de Corbeton, Châtelain à Fleurey *(suite)*

"La Dénonciation"

Quelques mois plus tard, alors que la Terreur s'est terminée avec la mort de Robespierre, les six sections révolutionnaires de Dijon envoient à la Convention nationale une "Dénonciation" adressée à Pioche-Fer Bernard. "*Nous t'accusons d'avoir pillé* la maison de l'infortuné Jean Vivant Micault, et d'avoir envoyé ensuite ce citoyen à l'échafaud. La preuve de ces crimes se tire, et des procès verbaux d'inventaire du mobilier Micault, et de la lettre aux sans-culottes de Monbéliard, datée de Dijon le 17 pluviose de l'an II, et d'une autre lettre de toi du 27 ventose suivant au Tribunal criminel de la Côte-d'Or, dans laquelle tu reproches aux juges de vouloir le sauver, et tu les menaces de mort s'ils ne font périr à l'instant du dernier supplice le malheureux que tu pillais et chez qui tu avais établi le théâtre de tes brigandages et de tes débauches.....*"

Dessin de Pierre Berthoux d'après carte postale
A l'arrière plan, le château de la Velotte (milieu du XXe)

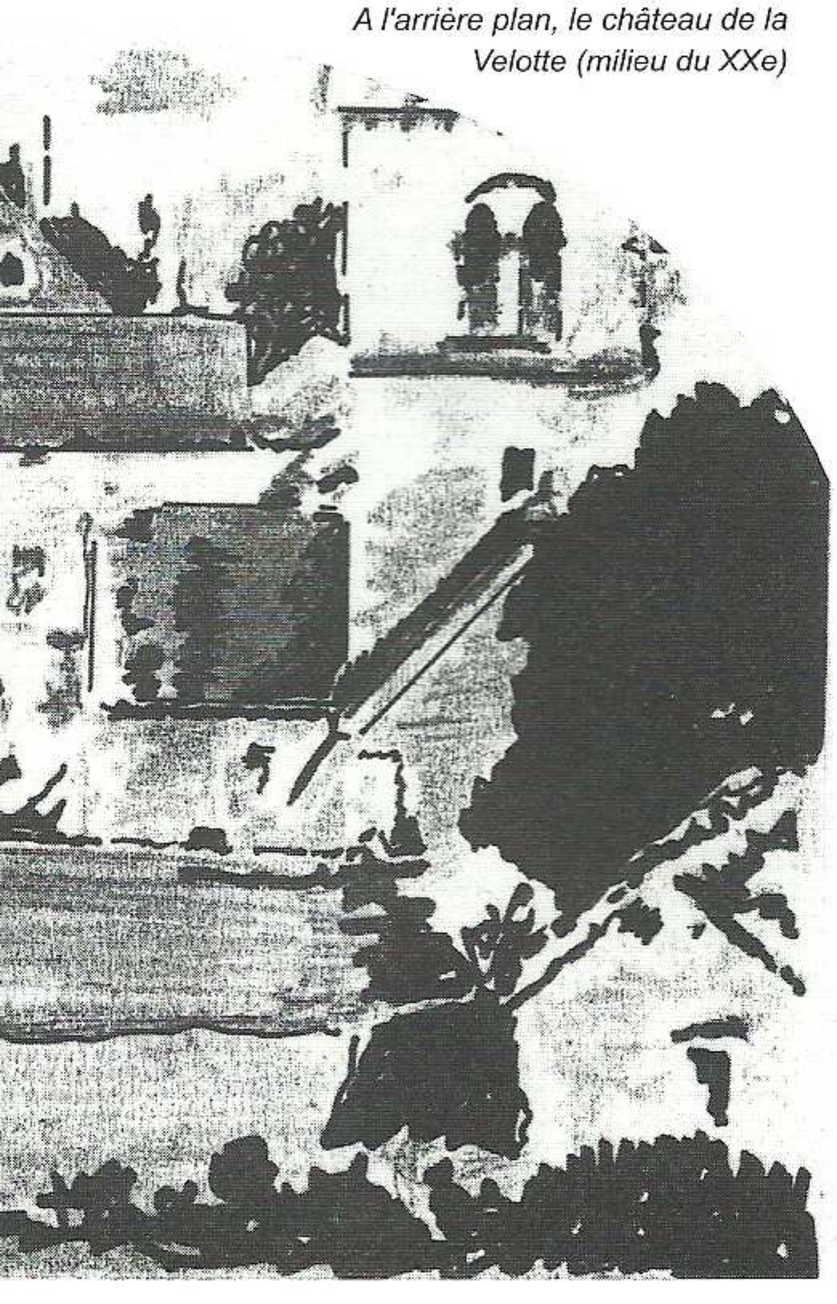

"Mais ce n'était pas assez d'avoir ordonné son supplice ; d'avoir en moins de quatre heures arrêté l'instant de son trépas, convoqué le Tribunal pour le faire exécuter ; mis sur pied, même avant le jugement, la force armée, pour ajouter à l'appareil de cette sanglante cérémonie ; préparé l'instrument fatal, et tout apprêté pour la consommation de tes instincts homicides ; Pioche-Fer Bernard tu n'eûsses pas été satisfait, si tu ne fûsses pas convaincu par toi-même que ta victime n'était plus, et le coup mortel qui termina les jours de Micault ne frappa, le sang de ton hôte ne coula, que quand le bourreau fut assuré de ta présence et de l'autorisation de son chef.

Nous t'accusons d'avoir, quelques heures après la mort de cet infortuné vieillard, poussé l'impudence et l'outrage envers sa mémoire, jusqu'à te livrer devant sa maison et dans sa cour, avec tes dignes acolytes, à la joie la plus barbare ; et de l'avoir manifesté aux yeux même de sa fille et de quelques uns de ses serviteurs par des chants et des danses."

* L'inventaire fait après les 69 jours de résidence de Pioche-Fer Bernard et de ses acolytes établira la disparition de 537 bouteilles de grands crus dont 38 bouteilles de Chambertin et d'une pièce trois quarts de Santenay et la casse de beaucoup de vaisselle.

Confiscation et vente des propriétés de Fleurey

Les biens des émigrés deviennent propriété de la nation.

Le 21 germinal an II (10 avril 1794), le château et la ferme attenante sont amodiés à Claude Lavoignat de Dijon pour un loyer annuel de 350 livres. Cette amodiation sera provisoire. Le 20 prairial an II (8 juin 1794), Jean Antoine Romey de Dijon, après 21 jours de travail, termine le recensement des biens immobiliers de Micault de Corbeton à Fleurey.

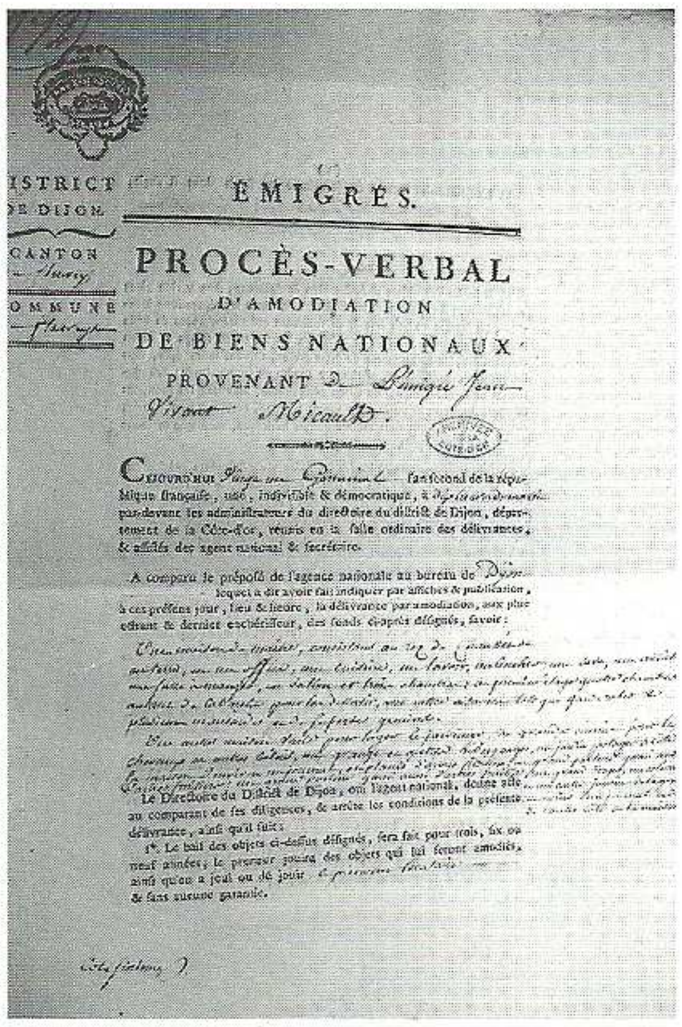

ÉMIGRÉS.

PROCÈS-VERBAL D'AMODIATION DE BIENS NATIONAUX PROVENANT DE Émigré Jean Vivant Micault.

Amodiation provisoire du Château de la Velotte

il est aidé dans sa tâche par Claude Dellery maire de Fleurey et Pierre Bouhin, fermier de Micault de Corbeton. Voir l'extrait ci-après :

"Déclaration générale du domaine de Fleurey qui appartenait à Jean Vivant Micault.

Dans la ruelle des vignes de la commune de Fleurey ; un clos de forme irrégulière fermé de murs pour la plus grande partie ; dans ce clos sont : 1° un petit corps de bâtiments qui servait de logement au jardinier, consistant en une chambre basse avec un four, en deux cabinets sur l'un desquels est un grenier, et en une chambre haute avec un grenier au-dessus, le tout en mauvais état et ayant besoin d'urgentes réparations. 2° une petite cour qui est à la suite de ces bâtiments. 3° Deux petites écuries placées dans la cour et qui sont bâties en appentis contre le mur de clôture de cette cour faisant face à la ruelle des vignes ; 4° une autre écurie avec fenil dessus située au fond de cette même cour, et qui est également construite en appentis contre le mur pignon du